



**NATIONAL  
IMMIGRANT  
JUSTICE CENTER**  
A HEARTLAND ALLIANCE PROGRAM

# L'immigration et toi.

CONNAÎTRE SES  
DROITS

MANUEL POUR LES ENFANTS 2013

---



## NATIONAL IMMIGRANT JUSTICE CENTER

Le Centre National de Justice pour les Immigrants (NIJC) [*National Immigrant Justice Center*], soutient les droits de l'homme et l'accès des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile à la justice par le biais de services juridiques, de réformes, de la justice sociale et de l'enseignement public.

### NATIONAL IMMIGRANT JUSTICE CENTER

A HEARTLAND ALLIANCE PROGRAM

National Immigrant Justice Center  
208 South LaSalle Street, Suite 1818  
Chicago, IL 60604  
Téléphone: (312) 660-1370  
Fax: (312) 660-1506  
[www.immigrantjustice.org](http://www.immigrantjustice.org)

Remarque : Ce manuel est uniquement destiné à servir de guide d'introduction à l'enseignement du système d'immigration américain aux mineurs. Il ne traite pas tous les aspects des pratiques et des procédures en matière d'immigration. Pour tout conseil ou toute question complémentaire sur la législation et la procédure actuelle, il conviendra de consulter d'autres sources. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le NIJC ou un avocat en droit de l'immigration.

Ce manuel a été publié pour la première fois en 2004. La mise à jour de cette édition a été préparée par l'équipe du Centre National de Justice pour les Immigrants.

# TABLE DES MATIERES

Les mots à connaître .....	4
Pourquoi suis-je dans ce centre ? .....	7
Quels sont les types de centres de rétention ? .....	8
Quels sont mes droits au centre de rétention ? .....	9
Puis-je être libéré pour aller vivre chez un membre de ma famille ? .....	10
Que devient mon dossier après avoir été libéré et envoyé dans ma famille ou en famille d'accueil? .....	12
Qu'est-ce qu'un avocat et comment le mien peut-il m'aider? .....	14
Que puis-je attendre de mon avocat ? .....	15
Comment puis-je rester aux Etats-Unis légalement ? .....	16
Et si le juge dit que je ne peux pas rester aux Etats-Unis? .....	18
Les points importants à ne pas oublier .....	20
Prestataires de services juridiques gratuits ou aux honoraires raisonnables .....	21

## LES TERMES QUE TU DOIS CONNAITRE



### NUMERO A :

Les agents de l'immigration te donneront un numéro qui permettra aux agents de l'immigration et au juge de l'immigration de t'identifier. Tu trouveras ce numéro sur tes documents d'immigration. Il comporte 9 chiffres et commence par la lettre « A ».

### ASILE :

L'asile est une protection donnée aux personnes qui ne sont pas en sécurité dans leur pays en raison de leur race, appartenance à un groupe social particulier, opinion politique, nationalité ou religion. Si l'asile t'est accordé, tu peux rester légalement aux Etats-Unis.

### AVOCAT (JURISTE) :

Personne qui te défendra devant le juge et les agents officiels. Ton avocat te dira si tu peux bénéficier des droits accordés par les lois sur l'immigration et répondra à tes questions sur la loi et tes droits aux Etats-Unis. Ton avocat travaillera pour toi et t'assistera au tribunal et auprès des agents du gouvernement. Les informations que tu partages avec ton avocat sont confidentielles et l'avocat ne peut pas les partager avec d'autres personnes à moins que tu ne l'y autorises.

### REPRESENTANT LEGAL DE LA PROTECTION DES MINEURS :

Personne qui peut être assignée pour t'aider à comprendre ce qui est dans « ton intérêt ». Le représentant légal n'est pas un avocat. Les informations que tu donnes à ton représentant légal peuvent être confidentielles.

### CONFIDENTIEL :

Confidentiel signifie secret ou personnel. Les avocats doivent respecter la confidentialité des informations que tu leur donnes, sauf si tu les autorises à les communiquer à d'autres.

**DEPARTEMENT DE LA SECURITE  
INTERIEURE (DHS) :**

Les agents du gouvernement et les avocats publics au tribunal de l'immigration travaillent pour le DHS. Le DHS comporte plusieurs directions. La direction qui représente les agents de l'immigration et le gouvernement auprès du tribunal s'appelle Direction de l'Application des Lois sur l'Enforcement de l'Immigration et des Douanes (ICE).

**BUREAU DE REINSTALLATION DES  
REFUGIES (ORR) :**

Composante du gouvernement fédéral chargée de prendre soin de toi pendant ta détention ou pendant ton séjour en famille d'accueil et de décider de ta libération et de ton transfert chez les membres de ta famille aux Etats-Unis. Cette section du gouvernement est indépendante de DHS/ICE et du tribunal de l'immigration.

**EXPULSION (RENOI) :**

Lorsqu'un juge de l'immigration décide que tu dois retourner dans ton pays. Le juge prononce un mandat d'expulsion contre toi. Lorsque tu es expulsé, tu es renvoyé dans ton pays et tu n'es pas autorisé à revenir aux Etats-Unis pendant dix ans, à moins que tu obtiennes une dérogation spéciale.

**DOSSIER DE RASSEMBLEMENT FAMILIAL (FRP) :**

Documents adressés à ta famille aux Etats-Unis lorsqu'elle souhaite t'héberger en attendant la décision du juge concernant ton dossier. Ta famille doit pouvoir démontrer qu'elle est capable de prendre soin de toi pendant ton séjour aux Etats-Unis.

**FAMILLE D'ACCUEIL :**

Une famille d'accueil est une famille autorisée par le gouvernement américain à accueillir les enfants immigrants qui n'ont pas de famille aux Etats-Unis. C'est le gouvernement qui décide si les enfants peuvent être envoyés dans des familles d'accueil. Ton dossier sera étudié pendant ton séjour dans ta famille d'accueil. Le séjour dans ta famille d'accueil n'est pas permanent.

**TRIBUNAL DE L'IMMIGRATION :**

Les décisions en matière de dossiers d'immigration sont prises au tribunal de l'immigration. Il existe des Tribunaux de l'immigration partout aux Etats-Unis. Ces tribunaux de l'immigration sont *indépendants* du DHS/ICE.

**JUGE DE L'IMMIGRATION :**

C'est la personne qui décide de ton dossier en matière d'immigration. Le juge entendra ce que toi et ton avocat avez à dire ainsi que ce que l'avocat du DHS/ICE aura à dire sur les raisons pour lesquelles tu peux ou ne peux pas rester aux Etats-Unis.

**RESIDENT PERMANENT LEGAL :**

Un résident permanent légal est quelqu'un qui vient d'un pays hors des Etats-Unis et qui a l'autorisation de vivre aux Etats-Unis de manière permanente mais n'est pas citoyen américain. Le document indiquant que cette autorisation a été accordée est souvent appelé « carte verte ».

**MINEUR :**

Personne âgée de moins de 18 ans.

**AVIS DE COMPARUTION :**

L'avis de comparution est une lettre du gouvernement américain qui explique pourquoi le gouvernement veut t'expulser.

**STATUT SPECIAL IMMIGRANT MINEUR (SIJS) :**

Le SIJS, c'est une forme de protection à l'immigration des enfants qui ont été maltraités, abandonnés ou négligés par leur famille ou par leurs tuteurs. Les enfants dont les parents sont décédés sont également éligibles à cette protection.

**EVALUATION D'APTITUDE :**

Lorsque des membres de ta famille demandent à l'ORR (l'agence gouvernementale auprès de laquelle tu es en détention) à t'héberger chez eux, l'ORR envoie parfois une personne chez cette famille afin de s'assurer que la maison est sûre et que ta famille peut prendre soin de toi.

**VISA U :**

Forme de protection à l'immigration qui permet à une personne victime d'un délit, de rester légalement aux Etats Unis. Pour être éligible, une victime doit rapporter le délit et coopérer à l'enquête ou à l'action en justice pour ce délit.

**VISA T :**

Forme de protection à l'immigration pour les victimes de trafic. Une victime de trafic est une personne qui est forcée à venir aux Etats-Unis et à travailler ou à agir contre son gré pendant son séjour aux Etats-Unis.

**SANS PAPIERS :**

Une personne sans papiers est une personne qui se trouve aux Etats-Unis sans l'autorisation du gouvernement américain.

**DEPART VOLONTAIRE :**

Le juge peut t'autoriser à quitter les Etats-Unis de ton plein gré, sans demande d'expulsion. Si tu pars volontairement, tu pourras peut-être revenir légalement aux Etats-Unis à l'avenir si tu es éligible au visa.

**PERMIS DE TRAVAIL :**

Les agents de l'immigration permettent parfois aux immigrants de travailler aux Etats-Unis. Cette autorisation est appelée « permis de travail ». Lorsque le gouvernement américain autorise un immigrant à travailler, le gouvernement délivre à cette personne une carte appelée *Document d'Autorisation d'Emploi (EAD)* [Employment Authorization Document].



## POURQUOI SUIS-JE DANS CE CENTRE?

L'endroit où tu te trouves actuellement est un centre de rétention des immigrants pour les personnes de moins de 18 ans. Tu te trouves là parce que le gouvernement américain pense que tu n'es pas autorisé à résider aux Etats-Unis. Pour rester dans ce centre, le juge à l'immigration ou l'agent de l'immigration doit juger qu'il existe un motif légal d'y être.

C'est au juge à l'immigration ou à l'agent de l'immigration de décider si tu as une raison légale de rester aux Etats-Unis. Ton avocat t'aidera à parler au juge ou à l'agent. Il peut se passer plusieurs mois avant que tu ne reçoives une décision.

## PUIS-JE RESTER AUX ETATS-UNIS?

Seul le juge à l'immigration ou l'agent de l'immigration peut décider si tu peux rester légalement aux Etats-Unis ou si tu dois retourner dans ton pays. Le processus d'immigration prend des mois, il te faudra donc être patient. Même si tu sais déjà ce que tu veux faire, tu risques d'être placé en rétention pendant plusieurs mois. La durée exacte dépendra de plusieurs facteurs et notamment du temps que prendra le gouvernement à traiter ton dossier et le type de situation dans lequel tu te trouves.







## QUELS SONT LES TYPES DE CENTRES DE RETENTION?

- **CENTRES REFUGES :**

Ces centres de rétention ont un faible niveau de sécurité et le niveau de liberté le plus élevé. Les mineurs vivant dans un centre refuge se rendent régulièrement au gymnase et peuvent regarder librement la télévision, jouer aux jeux vidéo et lire. Le NIJC effectue habituellement des visites hebdomadaires aux refuges de la zone de Chicago et est également joignable par téléphone le mercredi entre 14 h et 16 h.

- **CENTRES ENCADRES PAR DES SURVEILLANTS :**

Ces centres de rétention ont un niveau de sécurité plus élevé que les centres refuges. Les mineurs vivant dans un centre encadré par des surveillants peuvent obtenir le droit d'aller au gymnase ou de jouer aux jeux vidéo. Bien qu'ils soient parfois arrêtés pour des délits mineurs, les mineurs en centre encadré par des surveillants présentent généralement des problèmes comportementaux plutôt que des problèmes criminels. Le NIJC effectue habituellement des visites hebdomadaires aux centres encadrés par des surveillants et est également joignable par téléphone.

- **CENTRES THERAPEUTIQUES :**

Ces centres sont réservés aux mineurs qui nécessitent des soins médicaux ou psychologiques particuliers. Le NIJC effectue habituellement des visites aux centres thérapeutiques et est également joignable par téléphone.

- **CENTRES SECURISES :**

Ces centres de rétention ont un niveau de sécurité très élevé et un plus faible niveau de liberté. Les portes d'un centre sécurisé sont pratiquement toutes verrouillées. La plupart des mineurs en centre sécurisé ont eu affaire au système judiciaire des mineurs ou au système pénal. Actuellement, il n'y a pas de centre sécurisé dans la région de Chicago.

### PUIS-JE CHANGER DE CENTRE?

Occasionnellement, le personnel des centres de rétention travaille avec l'ORR pour transférer un mineur d'un centre vers un autre centre (généralement, en fonction du comportement du mineur). La bonne conduite peut aider ton transfert vers un centre de rétention à moindre sécurité (et offrant davantage de liberté). La mauvaise conduite peut, elle, donner lieu à ton transfert vers un centre à plus haute sécurité (et offrant moins de liberté).



## QUELS SONT MES DROITS AU CENTRE DE RETENTION ?

BIEN QUE TU SOIS PLACE EN RETENTION, TU DISPOSES TOUJOURS DE NOMBREUX DROITS:

### QUELS SONT MES DROITS AUX SOINS DE BASE?

- Tu as le droit à un logement adéquat (nourriture, lit, vêtements propres, accès au savon, dentifrice et autres produits d'hygiène).
- Tu as le droit de consulter un médecin en cas de besoin de soins médicaux.  
\*\*Si tu es malade, tu dois en informer immédiatement l'assistant social.\*\*
- Tu as le droit aux soins dentaires urgents.
- Tu auras l'opportunité de parler avec ta famille ou tes parrains potentiels chaque semaine. Tu peux appeler ta famille aux Etats-Unis ou à l'étranger.
- Tu as le droit de participer à des activités récréatives et physiques, y compris de passer du temps en plein air si le temps le permet.
- Tu as le droit d'accéder aux services religieux de ton choix chaque fois que cela est possible

### PUIS-JE APPELER MON AVOCAT OU MON MEDECIN?

- Tu as le droit d'appeler ton avocat ou ton médecin et de lui parler en privé. Si tu veux parler à ton avocat, tu dois le demander à ton assistant social.

### QUE SE PASSE-T-IL SI J'ATTEINS MES 18 ANS PENDANT MA RETENTION AU CENTRE?

- Lorsque tu auras atteint les 18 ans, les agents de DHS/ICE peuvent décider de te transférer du centre de rétention pour enfants vers un centre pour adultes. Il est important de déterminer avec ton assistant social si tu peux quitter ton centre de rétention avant ton 18<sup>e</sup> anniversaire.



## PUIS-JE ETRE LIBERE POUR ALLER VIVRE CHEZ UN MEMBRE DE MA FAMILLE?

De nombreux mineurs peuvent être libérés pour aller vivre avec leur famille. Pendant ton placement en rétention, tu es sous la responsabilité de l'ORR. C'est l'ORR qui juge si ta libération pour aller vivre chez ta famille est sans danger. Il doit s'assurer que la personne chez laquelle tu iras vivre est une personne responsable et de confiance et que tu ne seras pas en danger en vivant chez ce membre de la famille. Si tu n'as pas de famille aux Etats-Unis, tu pourras aller vivre chez la famille d'un ami.

## LE MEMBRE DE MA FAMILLE EST UN SANS PAPIERS. PUIS-JE QUAND-MEME ETRE LIBERE?

Tu PEUX être libéré pour aller vivre chez un membre de la famille qui n'a pas d'autorisation légale au Etats-Unis (il ou elle est sans papiers). Toutefois, le FBI vérifiant les empreintes du membre de ta famille, il pourrait y avoir des risques pour ce membre de ta famille :

**1** Si le membre de ta famille a été expulsé ou s'il a eu des problèmes avec le gouvernement, et/ou

**2** Si le membre de ta famille est sous mandat d'arrêt ou a commis des délits graves. Il y a également un risque en voyageant avec une personne sans papiers, notamment si le membre de ta famille doit venir te chercher au centre de rétention. En cas de questions, tu peux t'adresser à ton assistant social.



## ET SI JE N'AI PAS DE FAMILLE? PUIS-JE QUAND MEME ETRE LIBERE DU CENTRE DE RETENTION?

Tu PEUX être libéré en fonction du lieu de ta rétention, de ton éligibilité à un visa et de ton âge. Certains mineurs ayant droit au secours sont éligibles à la libération du centre de rétention vers une famille d'accueil. Tu seras hébergé dans cette famille d'accueil en attendant la finalisation de l'étude de ton dossier par l'immigration. Il existe des familles d'accueil dans tous les Etats-Unis. L'équipe juridique de NIJC peut demander ton placement dans une famille à un endroit précis des Etats-Unis mais la décision finale appartient à l'ORR. Si tu es libéré vers une famille d'accueil, le NIJC fournira tous les efforts nécessaires pour te mettre en contact avec un nouvel avocat qui travaille près du lieu où tu habites.

## DANS COMBIEN DE TEMPS SERAI-JE LIBERE?

### DE NOMBREUX FACTEURS AFFECTERONT LA RAPIDITE DE TA SORTIE :

- Généralement, tu peux être libéré plus rapidement si le centre de rétention est un centre à faible sécurité.
- Chaque cas est différent. Des mineurs sont transférés au bout de quelques semaines, d'autres doivent attendre plus longtemps. Cela dépend de plusieurs facteurs. Tu peux t'adresser à ton assistant social pour obtenir des informations.
- Les familles de nombreux mineurs doivent passer une évaluation d'aptitude pour déterminer si tu ne cours aucun risque en séjournant au domicile de cette famille. Cela peut retarder ton transfert.
- Si tu as fait l'objet de décisions de justice pour mineurs ou de condamnations pénales, si tu fais l'objet de poursuites en cours ou de mandat en instance, ta libération sera retardée.
- L'équipe juridique de NIJC n'a aucun contrôle sur ta sortie de centre de rétention.
- Les questions sur ta sortie doivent toujours être adressées à ton assistant social du centre de rétention.





## **QUE DEVIENT MON DOSSIER APRES AVOIR ETE LIBERE ET ENVOYE DANS MA FAMILLE OU EN FAMILLE D'ACCUEIL?**

**\*\*TA SORTIE DU CENTRE DE RETENTION NE SIGNIFIE PAS QUE TA SITUATION EN MATIERE D'IMMIGRATION EST FINALISEE!\*\***

Ta sortie du centre signifie que tu peux vivre avec ta famille tant que ton dossier est en cours. Elle ne veut pas dire que tu es autorisé à séjourner de manière permanente aux Etats-Unis. C'est le juge à l'immigration ou l'agent d'immigration qui décidera si tu peux rester aux Etats-Unis, après l'examen de ton dossier.

Une fois sorti, tu peux demander que ton dossier soit transféré au tribunal à l'immigration le plus proche de ton nouveau domicile. Si la demande est approuvée, tu recevras une nouvelle date de comparution au tribunal qui t'adressera un courrier à ta nouvelle adresse.

### **AI-JE BESOIN D'UN AVOCAT ET COMMENT PUIS-JE EN TROUVER UN?**

Il te faudra toujours essayer d'obtenir un avocat pour te représenter, une fois libéré. Tu trouveras une liste d'avocats dont les services sont gratuits ou dont les honoraires sont raisonnables à la fin de ce manuel. Un avocat facilite les choses et te permet de mieux les comprendre au tribunal. Si tu es éligible au permis de résidence légale aux Etats-Unis, tu dois avoir un avocat pour t'aider à expliquer ta situation au juge.

Tu n'as pas l'obligation d'avoir un avocat. Si tu ne trouves pas d'avocat, tu peux aller au tribunal et demander au juge un délai supplémentaire pour en trouver un. La plupart des juges te donneront le temps de trouver un avocat. Tu dois être présent aux audiences même si tu n'as pas d'avocat.

Il n'est pas nécessaire d'attendre ta date de comparution au tribunal pour consulter un avocat en droit de l'immigration. Nous t'encourageons à trouver un avocat au plus tôt afin de discuter de ton dossier.



## N' OUBLIE PAS QUE TU DOIS :

- Toujours te rendre aux convocations du tribunal: Le juge peut t'expulser si tu ne te rends pas au tribunal. Pour savoir si tu as une date d'audience, tu peux appeler le 1-800-898-7180 et saisir ton numéro A. Tu trouveras ce numéro sur tes papiers d'immigration ou sur le courrier que t'adressera le NIJC après ta libération.
- Toujours informer le gouvernement de l'endroit où tu habites : Si tu déménages, tu dois en informer le juge à l'immigration et les agents d'immigration et leur communiquer ton adresse afin qu'ils puissent t'adresser les convocations au tribunal. Pour cela, tu dois déposer le Formulaire EOIR-33 que tu trouveras sur [www.usdoj.gov/eoir](http://www.usdoj.gov/eoir) auprès du tribunal de l'immigration et du DHS/ICE.
- Ta sortie d'un centre de rétention ne te donne pas le droit de travailler : Si tu veux travailler après avoir été libéré, il te faudra en parler avec ton avocat.
- Ta sortie d'un centre de rétention ne te donne pas le droit de travailler : Si tu veux travailler après avoir été libéré, il te faudra en parler avec ton avocat.
- Tu as le droit d'être en sécurité et en bonne santé chez le membre de ta famille : Si le membre de ta famille te fait du mal ou te force à faire quelque chose que tu ne penses pas devoir faire, tu appelleras immédiatement la police et tu avertiras ton avocat. En cas d'urgence, appelle la police en composant le 911.
- Eviter les ennuis : Tu ne dois pas oublier que le juge à l'immigration n'a pas encore pris de décision sur ton dossier. Si tu t'attires des ennuis à l'école ou avec la police, cela pourrait affecter la décision du juge sur l'autorisation possible de rester aux Etats-Unis.



## **QU'EST-CE QU'UN AVOCAT? COMMENT LE MIEN POURRA-T-IL M'AIDER?**

« Avocat » est un autre mot pour « juriste ». Le travail d'un avocat est de défendre ta cause au niveau juridique – que cela signifie rester aux Etats-Unis ou retourner dans ton pays. Ton avocat travaille pour toi. Il ne travaille pas pour le gouvernement. Il est important de rechercher un avocat spécialiste en droit de l'immigration ou un avocat formé au droit sur l'immigration.

La première fois que tu rencontreras ton avocat, il te posera plusieurs questions et te demandera ce que tu souhaites faire. Ton avocat pourrait te poser des questions personnelles ou difficiles. Il ne peut partager ce que tu lui diras avec qui que ce soit, sauf si tu lui en donnes la permission spécifique. Il est important de dire à ton avocat tout ce que tu peux sur ton passé ; comment tu es arrivé dans ce pays et pourquoi. Si tu ne dis pas la vérité à ton avocat il ne pourra pas t'aider. Plus ton avocat en sait sur toi, mieux il pourra t'aider.

Après avoir rencontré ton avocat, il t'aidera à comprendre tes options et à prendre la meilleure décision. Il est important de ne pas oublier que les avocats doivent travailler dans le cadre de la loi des Etats-Unis, il ne leur est donc pas toujours possible de t'aider à obtenir ce que tu désires. Tu as toujours le droit de prendre un autre avocat. Toutefois, si tu changes d'avocat, il est important de dire à ton ancien avocat que tu ne souhaites plus utiliser ses services.



## QUE PUIS-JE ATTENDRE DE MON AVOCAT?

TON AVOCAT DOIT:

- T'écouter attentivement
- Te traiter avec gentillesse et avec respect
- Faire appel à un interprète s'il ne parle pas ta langue
- T'expliquer toutes tes options – avant, durant et après le tribunal
- T'expliquer les questions que le juge pourrait te poser
- Te tenir informé de l'évolution de ton dossier
- Répondre à toutes tes questions
- Te rappeler rapidement si tu as essayé de le joindre
- Vérifier la progression de ton dossier auprès des agents d'immigration et du tribunal à l'immigration
- Te rencontrer régulièrement
- T'expliquer tous les documents avant que tu ne les signes
- Te préciser combien il te facturera avant de signer quoi que ce soit et t'expliquer comment tu pourras régler ce montant
- Si tu ne peux pas te permettre d'engager un avocat, il t'adressera vers des agences d'aide juridique ou des avocats *bénévoles*





## COMMENT PUIS-JE RESTER LEGALEMENT AUX ETATS-UNIS?

Tu ne peux rester légalement aux Etats-Unis que si le juge à l'immigration ou l'agent d'immigration t'en donne l'autorisation. Un juge à l'immigration ou l'agent d'immigration étudiera ta situation et s'il existe des protections offertes dans le cadre de la législation, il te donnera l'autorisation de séjour aux Etats-Unis.

Les lois sur l'immigration des Etats-Unis sont compliquées. Il est important que tu en discutes avec un avocat spécialiste de l'immigration pour vérifier si tu pourrais ou non demander au juge d'immigration ou à l'agent d'immigration de rester légalement aux Etats-Unis. Bien qu'il y va uniquement de la décision du juge à l'immigration ou de l'agent d'immigration quant à l'autorisation de séjour, un avocat peut t'aider à expliquer au juge d'immigration ou à l'agent d'immigration pourquoi il devrait te permettre de rester, et t'aider à montrer au juge à l'immigration ou à l'agent d'immigration que les lois sur l'immigration te permettent de vivre ici légalement.

En parlant avec ton avocat, ce seront certaines de ces choses qu'il voudra savoir pour voir si tu pourrais vivre ici légalement :

### SI TU AS PEUR DE RETOURNER DANS TON PAYS

Si tu as peur de rentrer dans ton pays parce que tu penses que ta vie serait en danger, tu en parleras à ton avocat car dans ce cas tu pourras demander au juge de te permettre de rester. Cette autorisation spéciale est appelée « asile ».

L'asile peut être accordé si des personnes dans ton pays t'ont fait du mal ou ont menacé de te faire du mal à cause de: Les gens dans ton pays t'ont fait du mal ou menacent de te faire du mal à cause de tes activités politiques, de celles de tes parents ou celles de ta famille ou parce que toi ou ta famille n'a pas cru ou ne croit pas en certaines choses ;

Les gens dans ton pays t'ont fait du mal ou ont menacé de te faire du mal à cause de ta religion ;  
ta race ou de la langue que tu parles ou à cause de ton appartenance à un certain groupe communautaire ; ton orientation sexuelle ; parce que tu es une fille ; parce que tu as refusé de devenir soldat ou de faire partie d'un gang.

**SI TES PARENTS T'ONT FAIT DU MAL,  
T'ONT ABANDONNE OU SONT MORTS**

Si tes parents t'ont fait du mal, si tu ne sais pas où ils sont ou s'ils sont morts, tu peux demander une autorisation spéciale pour rester aux Etats-Unis. Cette autorisation est appelée « Statut Spécial d'Immigrant Mineur » ou « SIJS » [*Special Immigrant Juvenile Status*]. Pour demander le SIJS, tu dois être âgé de moins de 18 ans.

Si (l'un de) tes parents te bat(tent), te force(nt) à travailler de longues heures ou refuse(nt) de te nourrir, tu dois avertir ton avocat. En fonction de ce qui s'est passé, si ton ou tes parents sont des citoyens ou des résidents légaux, tu pourras demander une autorisation spéciale pour rester aux Etats-Unis et bénéficier d'un type de protection appelé « VAWA » (Violence Against Women). Il est important que ton avocat et le juge sachent si tu n'es pas en sécurité à la maison.

**SI TU AS ETE FORCE OU PIEGE POUR  
VENIR AUX ETATS-UNIS OU SI TU AS ETE  
FORCE DE TRAVAILLER UNE FOIS ARRIVE  
AUX ETATS-UNIS**

Tu pourrais demander l'autorisation de rester légalement ici si tu as été forcé de venir aux Etats-Unis ou si tu as été piégé pour venir ici et tu as ensuite été forcé à faire quelque chose que tu ne voulais pas faire, comme travailler de longues heures en étant peu ou pas payé. Le terme légal pour cette autorisation spéciale est un «Visa T ».

**SI TU AS ETE VICTIME DE CERTAINS  
CRIMES AUX ETATS-UNIS ET TU AS  
COLLABORE AVEC LA POLICE**

Si on t'a fait du mal ou si on a fait du mal à un de tes proches, et que quelqu'un a appelé la police suite à cela, tu pourrais avoir la possibilité de demander l'autorisation de séjour aux Etats-Unis si tu as aidé la police d'une manière ou d'une autre (comme répondre à leurs questions). Le terme légal de cette autorisation spéciale de rester aux Etats-Unis est un « visa U ».

**SI TU VIS AUX ETATS-UNIS DEPUIS  
LONGTEMPS ET QUE LES MEMBRES DE  
TA FAMILLE ONT UN STATUT LEGAL**

Par ailleurs, si ta mère ou ton père vit légalement aux Etats-Unis, elle ou il peut demander au gouvernement de te permettre de vivre ici avec eux de manière permanente. Cela n'aura pas lieu immédiatement. Tu pourrais devoir rentrer dans ton pays en attendant que le gouvernement te donne l'autorisation de revenir aux Etats-Unis. Si tu as un frère ou une sœur adulte qui habite aux Etats-Unis légalement, il ou elle devrait également pouvoir t'aider.

Si tu as peur de rentrer chez toi ou si tu ne peux pas rentrer dans ton pays, il est très important de dire la vérité à ton avocat afin qu'il puisse t'aider à rester aux Etats-Unis. Tu pourrais être parfois gêné de parler de certaines choses mais il est important que ton avocat et le juge sachent que tu ne seras pas en sécurité dans ton pays

## ET SI LE JUGE DECIDE QUE JE NE PEUX PAS RESTER AUX ETATS-UNIS?



La loi dit que tu dois quitter les Etats-Unis si le juge décide que tu n'as pas de raison légale de rester ici. Il existe deux façons de quitter le pays. Le juge prendra la décision sur la manière dont tu devras partir. La première façon est le départ volontaire. Cela signifie que le juge te donne jusqu'à une date précise pour quitter les Etats-Unis. Si tu choisis le départ volontaire, tu pourras faire une demande pour revenir aux Etats-Unis légalement plus tard.

Si tu n'es pas placé en rétention mais que le juge d'immigration t'accorde le départ volontaire, il est important que tu quittes le pays. Si tu ne le fais pas et que le gouvernement t'arrête, tu seras automatiquement expulsé et tu ne pourras plus demander l'autorisation de revenir aux Etats-Unis, et cela pendant 10 ans. Même si tu n'es jamais arrêté, il te sera plus difficile de bénéficier du statut légal aux Etats-Unis à l'avenir.

L'autre façon de quitter les Etats-Unis est par le biais d'un mandat d'éloignement ou d'expulsion. Cela signifie que le gouvernement américain organisera ton retour dans ton pays. Si tu es expulsé, tu ne pourras pas revenir aux Etats-Unis pendant 10 ans. Dans certains cas exceptionnels, tu peux demander une exception spéciale à la règle, appelée une « dérogation ».

Si, après ton départ, tu reviens aux Etats-Unis sans autorisation (illégalement), tu pourrais être envoyé en prison et avoir à payer une amende avant d'être expulsé.

## DANS COMBIEN DE TEMPS SERAI-JE RENVOYE CHEZ MOI?



MEME SI LE JUGE DECIDE QUE TU NE PEUX PAS RESTER, AUX ETATS-UNIS  
TU NE SERAS PAS RENVOE DANS TON PAYS TOUT DE SUITE.

SI TU ES ENCORE DANS UN CENTRE DE RETENTION OU SI TU ES EN FAMILLE D'ACCUEIL:

Une fois que le juge te demandera de repartir dans ton pays, cela pourra prendre un mois ou deux, ou parfois même plus longtemps, avant que le gouvernement n'organise ton retour. D'abord, le gouvernement américain fera en sorte que tu puisses parler avec quelqu'un du consulat de ton pays pour obtenir l'autorisation de retour. Après avoir pris contact avec le consulat, le gouvernement américain organisera ton voyage, ce qui pourra prendre plusieurs semaines.

SI TU AS ETE CONFIE AUX SOINS DE MEMBRES DE TA FAMILLE:

Cela dépendra de la décision de départ volontaire ou de mandat d'expulsion qui t'aura été donné.

- Si le départ volontaire t'a été accordé, c'est à toi d'acheter ton billet retour vers ton pays. Tu devras aussi obtenir un passeport ou les documents de voyage du consulat, et montrer ton billet et ton passeport à l'agent de l'immigration avant la date donnée par le juge afin qu'il sache que tu quittes bien les Etats-Unis avant cette date.
- Si un mandat d'expulsion est prononcé, tu recevras une lettre du gouvernement par courrier t'informant de la date et du lieu où tu devras te rendre pour être renvoyé dans ton pays.

## LES POINTS IMPORTANTS A NE PAS OUBLIER

- Tu as le droit d'engager un avocat.
- Le juge ne t'affectera pas d'avocat ; tu dois en trouver un toi-même ou avec l'aide de ta famille.
- Si toi ou ta famille ne pouvez pas vous permettre d'engager un avocat, il existe des organismes qui peuvent t'aider gratuitement.
- Le NIJC peut te représenter pendant ta rétention. Si tu es libéré et que tu restes dans la région de Chicago, le NIJC peut continuer à te représenter.
- Il est important de dire la vérité à ton avocat. Sans tous ces détails sur ta situation, ton avocat ne peut pas étudier toutes les options.
- Ce que tu dis à ton avocat est confidentiel. Il ne peut partager ces informations sans ton autorisation.
- Tu dois te présenter au tribunal à chaque convocation. Si tu ne présentes pas, le juge ordonnera ton expulsion.
- Si le juge précise une date limite à laquelle tu dois avoir quitté les Etats-Unis, tu dois partir au plus tard avant cette date.
- Si le gouvernement américain te garde en rétention après tes 18 ans, tu peux être placé en centre de rétention pour adultes ou en prison.
- Tu dois informer le gouvernement et le tribunal à chaque fois que tu changes de domicile.

NE SIGNE AUCUN DOCUMENT D'IMMIGRATION OFFICIEL  
AVANT QUE TON AVOCAT NE L'AIT LU ET TE L'AIT EXPLIQUE!

## Comment transférer ton dossier d'immigration vers un autre tribunal

En cas de transfert, il est important de remplir deux formulaires: un formulaire de changement de lieu et un formulaire de changement d'adresse (E-33). Si tu ne remplis pas ces formulaires, tu risques de manquer ta date de comparution et le juge ordonnera ton expulsion.

Pour que le tribunal transfère ta citation vers un tribunal plus proche de ton nouveau domicile: remplis le formulaire de changement de lieu.

Le formulaire de changement de lieu se trouve dans le dossier de documents qui t'a été remis.

- 1) Écris l'adresse du tribunal où tu es actuellement cité à comparaître sur les deux lignes blanches en haut de la page. Tu trouveras cette adresse dans la « Liste des adresses des tribunaux/DHS OCC » incluse dans le dossier de documents.
- 2) Écris ton nom sur la ligne du haut: « Défendeur ».
- 3) Écris ton numéro A sur la ligne où figure la lettre « A ».
- 4) Écris ta nouvelle adresse et ton numéro de téléphone sur les lignes blanches au milieu de la page.
- 5) Écris l'adresse du DHS/OCC de la ville où tu es actuellement cité à comparaître sur les deux lignes en bas de la page. Tu trouveras cette adresse dans la « Liste des adresses des tribunaux/DHS OCC » incluse dans le dossier de documents.
- 6) Écris la date sur la ligne « Date », puis signe ton nom à côté de la ligne « Signature ».
- 7) Fais deux (2) photocopies.

Pour notifier les services d'immigration de ta nouvelle adresse et recevoir ta citation à comparaître au tribunal : remplis le formulaire de changement d'adresse (E-33)

Un formulaire de changement d'adresse est compris dans le dossier de documents qui t'a été remis. Tu peux également le trouver au tribunal de l'immigration et à l'adresse

<http://www.justice.gov/eoir/eoirforms/eoir33/ICadr33.htm> . Clique sur le formulaire à côté de la ville où le tribunal t'a cité à comparaître, puis imprime-le.

- 1) Écris ton nom sur la ligne « Nom ».
- 2) Écris ton numéro A sur la ligne où figure la lettre « A ».
- 3) Écris ton ancienne adresse dans la case « Ancienne adresse ».
- 4) Écris ta nouvelle adresse dans la case « Nouvelle adresse ».
- 5) Signe ton nom sur la ligne « Signature », puis écris la date sur la ligne « Date ».
- 6) Sous « Justificatif du service », écris ton nom sur la ligne « Nom » et la date sur la ligne « Date ». Sur la ligne « Numéro et rue », écris l'adresse du DHS/OCC de la ville du tribunal où tu es cité à comparaître. Tu trouveras cette adresse dans la « Liste des adresses des tribunaux/DHS OCC » incluse dans le dossier de documents.
- 7) Signe ton nom à côté de « X » sur la ligne du bas.
- 8) Fais deux (2) photocopies.

\*Joins le formulaire original de changement de lieu au formulaire de changement d'adresse et envoie-les au tribunal à l'adresse qui figure en haut du formulaire de changement de lieu.

\*Joins une copie du formulaire de changement de lieu à la copie du formulaire de changement d'adresse et envoie-les au DHS à l'adresse qui figure en haut du formulaire de changement de lieu. Conserve une copie des deux formulaires pour ton dossier.

\* Il est recommandé d'envoyer ces deux formulaires par COURRIER RECOMMANDÉ avec accusé de réception.

\*N'oublie pas d'appeler le tribunal au 1-800-898-7180 pour connaître la date, l'heure et l'endroit de ta prochaine citation à comparaître au tribunal.

# PRESTATAIRES DE SERVICES JURIDIQUES A L' IMMIGRATION GRATUITS OU AUX HONORAIRES RAISONNABLES

REMARQUE: CETTE SECTION EST ORGANISEE PAR TRIBUNAL D'IMMIGRATION. ASSURE-TOI D'IDENTIFIER LA LISTE DE PRESTATAIRES DE SERVICES JURIDIQUES DE LA REGION DANS LAQUELLE TU TE TROUVES.

## **NATIONWIDE**

National Center for Refugee and Immigrant Children  
US Committee for Refugees and Immigrants (USCRI)  
2231 Crystal Dr., Ste. 350  
Arlington, VA 22202  
(703) 310-1130

**Arlington, Virginia,  
Baltimore, Maryland and  
Washington D.C.**

Alien Rights Law Project  
Washington Lawyers Committee for Civil Rights and Urban Affairs  
11 Dupont Circle, Ste. 400  
Washington, DC 20036  
(202) 319-1000  
AYUDA  
1707 Kalorama Road, NW  
Washington, DC 20009  
(202) 387-4848

Capital Area Immigrants' Rights (CAIR) Coalition  
1612 K Street, NW, Ste. 204  
Washington, DC 20006  
(202) 331-3320

Catholic Charities  
Immigration Legal Services  
924 G Street, NW  
Washington, DC 20001  
(202) 772-4352

Catholic Immigration Services  
1720 Eye Street, NW, Ste. 607  
Washington, DC 20006  
(202) 466-6611 or (202) 466-6612

Catholic Charities  
Immigration Legal Services  
Archdiocese of Baltimore  
430 S. Broadway  
Baltimore, MD 21231-2409  
(410) 534-8015

Central American  
Resource Center (CARECEN)  
1459 Columbia Road, NW  
Washington, DC 20009  
(202) 328-9799

George Washington  
University Immigration Clinic  
2000 G Street, NW, Ste. B-04  
Washington, DC 20052  
(202) 994-7463

Human Rights First  
100 Maryland Avenue, NE, Ste. 500  
Washington, DC 20002  
(202) 547-5692 x3213

Kids in Need  
of Defense (KIND), Inc.  
1331 G Street NW  
Suite 900  
Washington, DC 20005  
202-824-8680

Kids in Need of Defense (KIND)  
Baltimore Office  
c/o Venable LLP  
750 E. Pratt Street Suite 900  
Baltimore, MD 21202  
Phone: (410) 209-2196

Maryland Immigrant  
Rights Coalition (MIRC)  
c/o 500 W. Baltimore St., Suite 360  
Baltimore, MD 21201  
(410) 706-2067

Tahirih Justice Center  
6402 Arlington Blvd, Suite 300  
Falls Church, VA 22042  
Phone: 571-282-6161

University of Maryland  
Immigration Clinic  
University of Maryland  
School of Law  
500 W. Baltimore Street  
Baltimore, MD 21201

## **ATLANTA, GEORGIA**

Catholic Social Services, INC.  
680 West Peachtree Street, NW  
Atlanta, GA 30308-1984  
(404) 881-6571

North Carolina Justice and  
Community Development  
Center Immigrants Legal  
Assistance Project  
224 S. Dawson Street  
Raleigh, NC 27611  
1-888-251-2776

## **BLOOMINGTON, MINNESOTA**

The Advocates for Human Rights  
650 3rd Avenue South, Ste. 550  
Minneapolis, MN 55402-1940  
(612) 341-3302

Civil Society  
332 Minnesota Street, Ste. E-1436  
St. Paul, MN 55101  
(651) 291-0713

Oficina Legal - Immigrant  
Law Center of Minnesota  
450 North Syndicate, Ste. 175  
St. Paul, MN 55104  
(651) 641-1011



**BOSTON, MASSACHUSETTS**

Catholic Charities Refugee and Immigration Services  
275 West Broadway  
South Boston, MA 02127  
(617) 464-8100

Catholic Legal Immigrant Network  
Boston College Immigration & Asylum Project  
885 Centre Street  
Newton, MA 02159  
(617) 552-0593

Community Legal Services  
Counseling Center  
One West Street  
Cambridge, MA 02139  
(617) 661-1010

Greater Boston Legal Services  
197 Friend Street  
Boston, MA 02114  
(617) 371-1234

Immigrant Legal Advocacy Project (ILAP)  
309 Cumberland Ave., Ste 201  
P.O. Box 171917  
Portland, ME 04112  
(207) 780-1593

International Institute of Rhode Island  
645 Elmwood Avenue  
Providence, RI 02907  
(401) 461-5940

Kids in Need of Defense (KIND)  
Boston Office  
c/o Chin & Curtis, LLP  
75 Federal Street  
Boston, MA 02110-1932  
(202) 286-1843

Legal Assistance Corporation of Central Massachusetts  
405 Main Street, 4th Floor  
Worcester, MA 01608  
Tel: (508) 752-3718

Neighborhood Legal Services  
37 Friend St., Suite 300  
Lynn, MA 01902  
(781) 599-7730

Political Asylum/Immigration Representation Project (PAIR)  
254 Friend Street, 5th Floor  
Boston, MA 02114  
(617) 742-9296

University of Massachusetts School of Law - Dartmouth  
Immigration Law Clinic  
333 Faunce Corner Road  
North Dartmouth, MA 02747  
Telephone (508) 985-1174

**BUFFALO, NEW YORK**

Erie County Bar Association  
Volunteer Lawyers Project  
700 Statler Towers  
Buffalo, NY 14202  
(716) 847-0752

International Institute of Buffalo  
864 Delaware Avenue  
Buffalo, NY 14209  
(716) 883-1900

Legal Aid Society of Rochester, INC.  
One West Main Street, Rm. 800  
Rochester, NY 14614  
(585) 295-5745

**CHARLOTTE, NORTH CAROLINA**

Pisgah Legal Services  
689 Blythe St.  
Hendersonville, NC 28739  
828-253-0406 / 800-489-6144

North Carolina Justice and Community Development Center  
Immigrants Legal Assistance Project  
224 S. Dawson Street  
Raleigh, NC 27611  
1-888-251-2776

**CHICAGO, ILLINOIS**

Legal Assistance Foundation of Metropolitan Chicago  
Legal Services Center for Immigrants  
111 West Jackson Blvd., 3rd Floor  
Chicago, IL 60604  
(312) 341-9617

National Immigrant Justice Center  
208 S. LaSalle St., Suite 1818  
Chicago, IL 60604  
(312) 660-1370

World Relief - Chicago  
3507 West Lawrence Ave., Ste. 208  
Chicago, IL 60625  
(773) 583-3010

**CINCINNATI, OHIO**

Community Refugee & Immigration Services  
3624 Bexvie Avenue  
Columbus, OH 43227  
(614) 235-5747

International Services Center  
1859 Prospect Avenue  
Cleveland, OH 44115  
(216) 781-4560

The Legal Aid Society of Cleveland  
1223 West Sixth Street  
Cleveland, OH 44113  
(888) 817-3777

**DALLAS, TEXAS**

Baptist Immigration Center  
507 Titus Street  
Mckinney, TX  
(972) 562-4561

Catholic Charities  
5415 Maple Ave, Ste. 400  
Dallas, TX 75235  
(214) 634-7182

Human Rights Initiative of North Texas, INC.  
2501 Oak Lawn Ave., Ste. 850  
Dallas, TX 75219  
(214) 855-0520

Project Immigrant Legal Assistance (PILA)  
132 East Main Street  
Grand Prairie, TX 75050  
(972) 266-8300

**DENVER, COLORADO**

Catholic Immigration Services  
Catholic Charities  
4045 Pecos Street  
Denver, CO 80211  
(303) 742-4971

Immigration West, INC.  
312 N. Ewing St., 2nd Floor  
Helena, Montana 59601  
(406) 594-2004

Rocky Mountain Immigrant  
Advocacy Network  
3489 W. 72nd Ave Suite 211  
Westminster, CO 80030  
(303) 866-9308

**DETROIT, MICHIGAN**

A.C.C.E.S.S.  
Arab Community Center for Economic  
and Social Services  
6451 Schaefer  
Dearborn, MI 48126  
(313) 945-8380

Freedom House  
2630 W. Lafayette  
Detroit, MI 48126  
(313) 964-4320

International Institute  
of Metropolitan Detroit  
111 East Kirby  
Detroit, MI 48202  
(313) 871-8600

Strategic Partnership of Michigan  
28444 Franklin Road, Room B-100  
Southfield, MI 48034  
(313) 530-4202

University of Detroit  
Mercy School of Law  
Immigration Law Clinic  
651 E. Jefferson  
Detroit, MI 48226  
(313) 596-0200

**EL PASO, TEXAS**

Catholic Charities  
123 Avenue N  
Lubbock, TX 79401  
(806) 765-8475

Diocesan Migrant and  
Refugee Services  
2400 E. Yandell, Ste. A  
El Paso, TX 79903-3617  
(915) 532-3975

Las Americas Immigrant  
Advocacy Center  
1500 East Yandell Drive  
El Paso, TX 79902-5630  
(915) 544-5126

United Neighborhood  
Organization (UNO)  
747 E San Antonio Ave # 100  
El Paso, TX 79901-2557  
(915) 351-0099

**NEWARK, NEW JERSEY**

American Friends Service  
Committee Immigrants  
Rights Program  
89 Market Street, 6th Floor  
Newark, NJ 07102  
(973) 643-1924

Camden Center for Law  
and Social Justice, INC.  
Immigration Service Office  
126 N. Broadway, 2nd Floor  
Camden, NJ 08103  
856-853-2950

Catholic Family  
& Community Services  
24 DeGrasse Street  
Paterson, NJ 07505  
(973) 279-7100

El Centro Hispano Americano  
(Formerly The Center for  
Central American Refugees)  
525 East Front Street  
Plainfield, NJ 07060  
(908) 753-8730

The Hebrew Immigrant Aid Society  
333 Seventh Avenue  
New York, NY 10001-5004  
(212) 613-1420

Human Rights First  
333 7th Avenue, 13th Floor  
New York, NY 10001  
(212) 845-5200

International Institute  
1 Journal Square, 4th floor  
Jersey City, NJ 07306  
(201) 653-3888

Kids in Need of Defense (KIND)  
c/o Lowenstein Sandler PC  
65 Livingston Avenue  
Roseland, NJ 07068  
(862) 926-2080

Legal Services of New Jersey  
100 Metroplex Drive  
Plainfield Avenue  
Edison, NJ 08818  
(732) 572-9100

**FLORENCE, ARIZONA**

Florence Immigrant and  
Refugee Rights Project  
2601 North Highway 79  
P.O. Box 654  
Florence, AZ 85232  
(520) 868-0191

**HARLINGEN, TEXAS**

Casa de Proyecto Libertad  
113 N. 1st St.  
Harlingen, TX 78550  
(956) 425-9552

South Texas Pro Bono Asylum  
Representation Project (ProBAR)  
119 W. Van Buren, Ste. 204 Harlingen,  
TX 78550  
(956) 365-3775

South Texas Immigration  
Council, INC.  
Casa Mexico Bldg.  
4793 West Expressway 83  
Harlingen, TX 78552  
(956) 425-6987

Texas Rural Legal Aid, INC.  
316 South Closner St.  
Edinburg, TX 78539  
(956) 968-9574

**HARTFORD, CONNECTICUT**

International Institute  
of Connecticut (Main Office)  
670 Clinton Avenue  
Bridgeport, CT 06605  
1-888-342-2678

Iris Integrated Refugee  
and Immigrant Services  
235 Nicoll St., 2nd Floor  
New Haven, CT 06511  
(203) 562-2095

Jerome N. Frank Legal  
Services Organization  
P.O. Box 209090  
New Haven, CT 06520-9090  
Courier Address:  
127 Wall Street,  
New Haven, CT 06511  
(203) 432-4800

New Haven Legal Assistance  
Association, INC.  
426 State Street  
New Haven, CT 06510  
(203) 946-4811

**HONOLULU, HAWAII**

Volunteer Legal Services, Hawaii545  
Queen Street, Ste. 100  
Honolulu, HI 96813  
(808) 528-7046 for Oahu

Hawaii Immigrant Justice Center  
at the Legal Aid Society of Hawaii  
P.O. Box 3950  
Honolulu, HI 96812-3950  
(808) 536-8826

University of Hawaii School  
of Law Immigration Law Clinic  
William S. Richardson  
School of Law  
2515 Dole Street  
Honolulu, HI 96822  
808-956-2438

Na Loio  
Immigrant Rights and  
Public Interest Legal Center  
810 North Vineyard Blvd., Ste. 3  
Honolulu, HI 96817  
(808) 847-8828

**HOUSTON, TEXAS**

Catholic Charities Texas Center  
for Immigrant Legal Assistance  
2900 Louisiana Avenue  
Houston, TX 77006  
(713) 874-6570

Catholic Charities of the Diocese  
of Galveston-Houston  
2900 Louisiana St.  
Houston, TX 77266  
(713) 874-6549

Carecen Central American  
Refugee Center  
6006 Bellaire Boulevard, Ste. 100  
Houston, TX 77081  
(713) 665-1284

International Services of  
the YMCA Greater Houston Area  
Pro Bono Asylum Program  
6300 West Park, Ste. 600  
Houston, TX 77057  
(713) 339-9015

Kids in Need of Defense (KIND)  
c/o Houston Volunteer  
Lawyers Program, Inc.  
712 Main St., Ste. 2700  
Houston, TX 77002  
(713) 228-0735 x102

**KANSAS CITY, MISSOURI**

Catholic Immigration Law Project  
321 North Spring Ave.  
St. Louis, MO 63108  
(314) 977-7282

Interfaith Legal Services  
for Immigrants  
4232 Forest Park Avenue  
St. Louis, MO 63108  
(314) 371-4640

Legal Aid of Western Missouri  
920 Southwest Blvd.  
Kansas City, MO 64108  
(816) 474-9868

**LAS VEGAS, NEVADA**

Catholic Charities of  
Southern Nevada  
Immigration Department  
1511 N. Las Vegas Blvd.  
Las Vegas, NV 89101  
(702) 383-8387

Nevada Hispanic Services  
3905 Neil Road  
Reno, NV 89502  
(775) 826-1818

**LOS ANGELES, CALIFORNIA**

Catholic Charities  
of Los Angeles  
Esperanza Immigrant  
Rights Project  
1530 James M. Wood Blvd.  
Los Angeles, CA 90015  
(213) 251-3505

International Institute  
of Los Angeles  
435 So. Boyle Ave.  
Los Angeles, CA 90033  
(323) 264-6217

Public Counsel  
601 S. Ardmore Ave.  
Los Angeles, CA 90005  
(213) 385-2977

EI Rescate Legal Services  
1313 West 8th St., Ste. 200  
Los Angeles, CA 90017  
(213) 387-3284

**MEMPHIS, TENNESSEE**

Community Legal Center  
910 Vance Avenue  
Memphis, TN 38126  
(901) 543-3395

**MIAMI, FLORIDA**

American Friends  
Service Committee  
111 N.E. 1st Street, 3rd Floor  
Miami, FL 33132  
305.600.5441

Catholic Charities Legal Services  
Archdiocese of Miami, INC.  
15305 W. Adams Ave.  
Indiantown, FL 34956  
(772) 597-2812

Church World Service  
Immigration and Refugee Program  
1924 NW 84th Ave.  
Miami, FL 33126  
(305) 774-6770

Columbian American Service  
Association (CASA)  
10300 SW 72 Street, Suite 387  
Miami, Florida 33173  
305-463-7468 Ext. 101

Columbian American National  
Coalition, INC. (CANCO)  
809 SW 8th St. Suite 212  
Miami, FL 33130-3748  
(786) 346-3828

Florida Equal Justice Center, INC.  
3210 Cleveland Avenue, Ste. 101-A  
Ft. Meyers, FL 33901  
(239) 277-7060

Florida Immigrant Advocacy  
Center, INC. (FIAC)  
3000 Biscayne Blvd., Ste. 400  
Miami, FL 33137  
(305) 573-1106

**NEW ORLEANS, LOUISIANA**

Associated Catholic Charities  
1000 Howard Avenue-6th Floor  
New Orleans, LA 70113  
(504) 310-8765

Loyola University Law Clinic  
7214 St. Charles Avenue  
New Orleans, LA 70118  
(504) 861-5590

**NEW YORK, NEW YORK**

Catholic Charities  
Community Services,  
Archdiocese of New York (CCCS)  
1011 First Avenue  
New York, NY 10022  
(212) 419-3700

Central American  
Legal Assistance  
240 Hooper Street  
Brooklyn, NY 11211  
(718) 486-6800

City Bar Justice Center  
42 West 44th Street  
New York, NY 10036  
(212) 382-6710

Comite Nuestra Senora  
de Loreto Sobre Asuntos  
de Inmigración Hispana  
41 Adelphi Street  
Brooklyn, NY 11205  
(718) 625-5115

The Door A Center of  
Alternatives, INC.  
121 Avenue of the Americas  
New York, New York 10013  
(212) 941-9090

Hebrew Immigrant  
Aid Society (HIAS)  
333 Seventh Avenue  
New York, NY 10001  
212-967-4100

The Legal Aid Society -  
Immigration Law Unit  
199 Water Street  
New York, NY 10038  
(212) 577-3300

Nassau County  
Hispanic Foundation, INC.  
Immigration Law Service  
233 Seventh Street, 3rd Floor  
Garden City, NY 11530  
(516) 742-0067

Safe Horizon  
(Victim Services/Travelers Aid)  
Immigration Legal Services  
74-09 37th Avenue, Room 308  
Jackson Heights, NY 11372  
(718) 899-1233

Sanctuary for Families  
P.O. Box 1406  
Wall Street Station  
New York, NY 10268  
(212) 349-6009

**OMAHA, NEBRASKA**

University of Nebraska  
College of Law  
Lincoln, NE 68583  
(402) 472-3271

**ORLANDO, FLORIDA**

Church World Service  
Immigration and Refugee Program  
1921 NW 84th Ave.  
Miami, FL 33126  
(305) 774-6770

Florida Coastal School of Law  
8787 Baypine Road, Suite 255  
Jacksonville, FL 32256  
(904) 680-7782

Gulf Coast Legal Services, INC.  
641 First Street South  
St. Petersburg, FL 33701  
(727) 821-0726

Immigrants Rights Center  
1468 S. Semoran Blvd.  
Orlando, FL 32807  
(407) 382-4944

Legal Aid Society of  
the Orange County Bar  
Association, INC.  
100 East Robinson Street  
Orlando, FL 32801  
(407) 841-8310

**PHILADELPHIA, PENNSYLVANIA**

Camden Center for Law and Social Justice, INC.  
Immigration Services and Domestic Violence / Family Law Units  
126 N. Broadway, 2nd Floor  
Camden, NJ 08103  
(856)-583-2950

Catholic Social Services  
Archdiocese of Philadelphia  
227 N. 18th Street  
Philadelphia, PA 19103  
(215) 854-7019

HIAS and Council - Migration Services  
2100 Arch Street, 3rd floor  
Philadelphia, PA 19103  
(215) 832-0900

Jewish Family and Children's Service of Pittsburgh  
5743 Bartlett Street  
Pittsburgh, PA 15217  
(412) 422-7200

Nationalities Service Center - Migration Services  
1216 Arch St., 4th Floor  
Philadelphia, PA 19107  
(215) 893-8400

**PHOENIX, ARIZONA**

Catholic Social Services of Phoenix  
1825 W. Northern Street  
Phoenix, AZ 85021  
(602) 997-6105

Chicanos Por La Causa  
312 W. Main Street  
P.O. Box 517  
Somerton, AZ 85350  
(928) 627-2042

Florence Immigrant & Refugee Rights Project  
2601 N Hwy 79  
P.O. Box 654  
Florence, AZ 85323  
(520) 868-0192

Friendly House  
802 S. 1st Avenue  
P.O. Box 3695  
Phoenix, AZ 85030  
(602) 257-1870

Lutheran Social Services of the Southwest  
5049 E. Broadway Blvd. Suite 102,  
Tucson, Arizona 85711 Tel:  
520.748.2300

**PORTLAND, OREGON**

Catholic Charities Immigration Services  
901 S.E. Oak Street, Ste. 105  
Portland, OR 97214-9813  
(503) 542-2855

Immigration Counseling Service  
519 S.W. Park Ave, Ste. 610  
Portland, OR 97205  
(503) 221-1689

Immigration West, INC.  
312 N. Ewing St., 2nd Floor  
Helena, Montana 59601  
(406) 594-2004

Lane County Legal Aid and Advocacy Center  
East 11th Avenue  
Eugene, OR 97401-3246  
(541) 485-1017

Lutheran Community Services Northwest  
605 S.E. 39th Avenue  
Portland, OR 97214  
(503) 731-9580

**SAN ANTONIO, TEXAS**

American Gateways  
One Highland Center  
314 Highland Mall Blvd., Ste. 501  
Austin, TX 78752  
(512) 478-0546

Catholic Charities Archdiocese of San Antonio, INC.  
2903 West Salinas  
San Antonio, TX 78207  
(210) 433-3256

Immigration & Human Rights Clinic, Center for Legal & Social Justice  
2507 NW 36th Street  
San Antonio, TX 78228  
(210) 431-2596

Refugee and Immigrant Center for Education and Legal Services  
1305 N. Flores  
San Antonio, TX 78212  
(210) 226-7722

Texas Rio Grande Legal Aid, INC.  
1111 N. Main Ave.  
San Antonio, TX 78212  
(210) 212-3700

**SAN FRANCISCO, CALIFORNIA**

Asian Law Caucus  
55 Columbus Ave.  
San Francisco, CA 94111  
(415) 896-1701

Asian Pacific Island Legal Outreach  
1188 Franklin Street, Ste. 202  
San Francisco, CA 94109  
(415) 567-6255

Catholic Charities Immigration Program  
2625 Zanker Road, Ste. 201  
San Jose, CA 95134  
(408) 944-0691

Central American Resource Center (CARACEN)  
1245 Alabama St.  
San Francisco, CA 94110  
(415) 824-2330

Legal Services for Children  
1254 Market St., 3rd Floor  
San Francisco, CA 94102  
(415) 863-3762

La Raza Centro Legal  
474 Valencia St., Ste. 295  
San Francisco, CA 94103  
(415) 575-3500

Asylum Program of the  
San Francisco Lawyers  
Committee for Civil Rights  
131 Steuart Street, Ste. 400  
San Francisco, CA 94105  
(415) 543-9444

**SEATTLE AND TACOMA, WASHINGTON**

Volunteer Advocates for  
Immigrant Justice (VAIJ)  
1201 3rd Avenue, Ste. 4800  
Seattle, WA 98101  
(206) 359-6200

Northwest Immigrant  
Rights Project  
- Seattle Office  
615 Second Ave., Ste. 400  
Seattle, WA 98104  
(206) 587-4009

Northwest Immigrant  
Rights Project  
- Granger Office  
121 Sunnyside Avenue  
P.O. Box 270  
Granger, WA 98932  
(509) 854-2100